

Information

Méthodologie d'évaluation (technique et juridique) du SAGE Charente

Contexte

- **Suivi de la mise en œuvre du SAGE Charente depuis presque 6 ans (approbation 19/11/2019)**

→ Quelles sont les réalisations, le niveau d'application du SAGE (règles, dispositions opposables, recommandations) les points positifs, négatifs, les freins ?

- **Evolution récente du Code de l'environnement (décret n°2024-1098) :**

Article R.212-44-1 du Code de l'environnement :



La commission locale de l'eau délibère tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma ou de sa dernière révision sur l'opportunité de procéder à une révision totale du schéma → perspective 19/11/2025

Réalisation d'une évaluation technique et juridique du SAGE pour juger de l'opportunité de le modifier ou réviser

→ regarder l'opportunité de modifier, réviser (partiellement ou totalement) le SAGE ?

- **Demande de la profession agricole (chambre d'agriculture de la Charente, membre de la CLE) lors de la CLE du 17/06/2025 d'étudier l'impact et les contraintes apportées par les règles 1 (zones humides) et 3 (plans d'eau) sur la réalisation de projets de type réserves de substitution, réserves collinaires.**



Information

Méthodologie d'évaluation (technique et juridique) du SAGE Charente

Quels éléments étudiés pour une évaluation technique et juridique ?

→ Analyse technique

- sur la base du **tableau de bord du SAGE**, des informations recueillies sur les différentes thématiques du SAGE, avec une concertation à mettre en place à l'échelle thématique et/ou géographique (sur le modèle de la concertation mise en place lors de l'élaboration du SAGE), mais sans remettre à jour l'état des lieux et le diagnostic du territoire
- Analyse par thématique / orientation, mise en place de groupes de travail, commissions thématiques, géographiques, etc.

→ Réalisation en régie par l'équipe animation du SAGE

→ Analyse juridique

- évaluer les règles et les dispositions de mise en compatibilité,
 - analyse des dossiers soumis pour avis et des avis formulés sur la conformité au règlement et la compatibilité aux enjeux et objectifs du SAGE et les dispositions référentes
 - analyse de SCoT, PLUi et PLU approuvés depuis l'adoption du SAGE.
- analyse de la portée des règles 1 et 3 sur la création de plans d'eau destinés à l'irrigation

→ Appui d'un cabinet d'experts juridiques

A l'issue de cette double analyse il appartiendra à la CLE de statuer sur la nécessité de modifier, réviser partiellement ou totalement le SAGE

Information

Méthodologie d'évaluation (technique et juridique) du SAGE Charente

Analyse juridique sur la mise en œuvre du règlement et dispositions de mise en compatibilité du SAGE Charente

Modalités de mise en œuvre :

Durée : 12 mois

Maitre d'ouvrage : EPTB Charente

Pilotage de l'étude (sous réserve de la validation par la CLE) : Commission thématique « Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau » (membres de la CLE + 21 autres membres (EPCI)).

Validation finale par : la CLE du SAGE Charente

Comité technique : EPTB, départements, DDT, DREAL Nouvelle-Aquitaine et Agence de l'eau Adour-Garonne. Possible composition étendue aux techniciens des services urbanisme des EPCI du territoire ou de toute autre expert identifié par la CLE ou par la commission thématique.

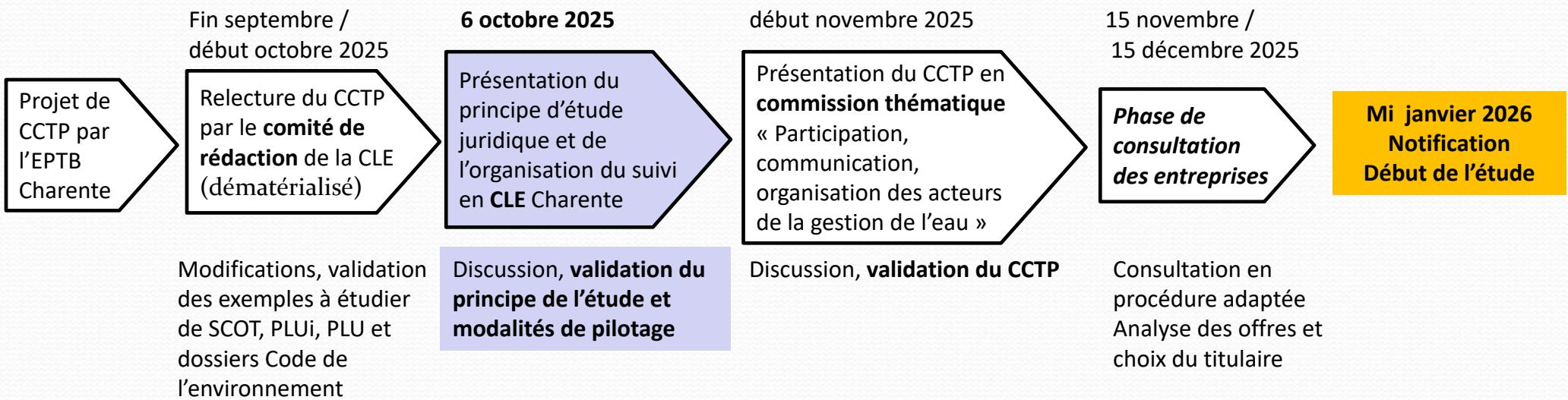
Possibilité de réunions techniques au cours de l'étude avec les DDTs et la DREAL en fonction des dossiers et thématiques étudiées.



Information

Méthodologie d'évaluation (technique et juridique) du SAGE Charente

Proposition du circuit de rédaction d'un CCTP analyse juridique et lancement de l'étude



Information

Méthodologie d'évaluation (technique et juridique) du SAGE Charente

Proposition à la CLE :

- Validation du principe d'une étude technique et d'une étude juridique pour l'évaluation de l'opportunité de modification ou de révision
- Pilotage de l'étude par la Commission thématique « Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau », appuyé du comité technique
- Validation finale de l'étude par la CLE



31^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente
6 octobre 2025 - Merpins (16)